

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 1 JUIN 2009 À 20 H 00 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE, 30 CHEMIN LYNCROFT À HAMPSTEAD

SONT PRÉSENTS : Monsieur le maire William Steinberg, Madame la conseillère Bonnie Feigenbaum et Messieurs les conseillers Abraham Gonshor, Clifford Borden, David Sternthal et Michael Goldwax, formant quorum sous la présidence du maire Steinberg.

ABSENT : Monsieur le conseiller Leon Elfassy.

SONT AUSSI PRÉSENTS : M. Richard Sun, directeur général et Charles Ohayon, assistant-greffier, qui prend note des délibérations.

1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

2009-112

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Borden, appuyé par la conseillère Feigenbaum et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout de point suivant sous «Conseil»:

- 4.4 Appui à notre station de télévision locale CTV.

Adoptée

2009-113

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Sur proposition présentée par le conseiller Borden, appuyé par la conseillère Feigenbaum, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 mai 2009 soit adopté dans la forme soumise.

Adoptée

2009-114

APPROBATION – PROGRAMMATION DES ACTIVITÉS 2009-2010 ET PROGRAMMATION BUDGÉTAIRE 2009-2010 DU CLD CENTRE- OUEST / CENTRE WEST

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des documents transmis le 19 mai 2009 par le directeur d'arrondissement de Saint-Laurent relativement au CLD Centre-Ouest / Centre West;

Il est proposé par la conseillère Feigenbaum, appuyé par le conseiller Borden et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE le conseil municipal de la Ville de Hampstead approuve la Programmation des activités 2009-2010 et la Programmation budgétaire 2009-2010 du CLD Centre-Ouest / Centre West.

Adoptée

2009-115

CHANGEMENT DE LA DATE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU MOIS DE JUILLET 2009

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

CONSIDÉRANT que certains membres du conseil ne pourront pas assister à la séance ordinaire du conseil municipal du lundi 6 juillet 2009;

Il est proposé par le conseiller Sternthal, appuyé par la conseillère Feigenbaum et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE la séance ordinaire du conseil municipal, prévue pour le lundi 6 juillet 2009, aura lieu le mardi 7 juillet 2009 à 20h00 au Centre communautaire.

Adoptée

2009-116

ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LE DÉPOTOIR À NEIGE

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance du projet d'entente permettant à la Ville de Hampstead d'utiliser le dépotoir à neige de la Ville de Côte Saint-Luc à compter du 15 mai 2009;

Il est proposé par la conseillère Feigenbaum, appuyé par le conseiller Borden et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- D'autoriser le directeur général ou, en cas d'absence, la greffière, à signer l'entente intermunicipale par laquelle la Ville de Côte Saint-Luc permet à la Ville de Hampstead d'utiliser le dépotoir à neige de Côte Saint-Luc situé à l'intersection du chemin Kildare et de l'avenue Marc Chagall pour les périodes du 1^{er} novembre 2009 au 31 mars 2010; du 1^{er} novembre 2010 au 31 mars 2011; du 1^{er} novembre 2011 au 31 mars 2012 et du 1^{er} novembre 2012 au 31 mars 2013; et
- QUE le certificat du trésorier n° 09-025, daté du 15 mai 2009, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2009-117

APPUI À NOTRE STATION DE TÉLÉVISION LOCALE CTV

CONSIDÉRANT QUE la station de télévision locale CTV est un service important aux communautés qu'elle sert depuis plus de 50 années;

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles locales sont le fondement du système de radiodiffusion canadien;

CONSIDÉRANT QUE la survie de la télévision locale est en danger pendant cette période difficile économiquement;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation actuelle au Canada permet aux compagnies de câble et de satellite de distribuer la programmation de CTV sans compensation, tirant d'énormes profits des stations canadiennes de télévision locales;

Il est proposé par la conseillère Feigenbaum, appuyé par le conseiller Sternthal et **RÉSOLU** :

- QUE le conseil municipal de Hampstead est pour la programmation locale de télévision et croit que les stations de télévision locales, comme CTV, devraient recevoir une compensation des compagnies de câble et de satellite qui retransmettent leur programmation locale;
- QU'une copie de cette résolution soit envoyée à M. James Moore, ministre du Patrimoine; à M. Irwin Cotler, député de la circonscription Mont-Royal; et à toutes les municipalités sur l'île de Montréal.

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Monsieur le maire Steinberg appelle le vote :

Ont voté en faveur:

Conseiller Gonshor
Conseillère Feigenbaum
Conseiller Sternthal
Conseiller Goldwax

A voté contre:

Conseiller Borden

En faveur: 4

Contre: 1

Adoptée sur division

2009-118

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 747-9 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT N° 747 DÉCRÉTANT LES TARIFS RELATIFS AUX ACTIVITÉS CULTURELLES, SPORTIVES ET DE LOISIRS POUR LE PRINTEMPS / ÉTÉ 2009

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Feigenbaum qu'à une prochaine séance du Conseil, il y aura adoption du règlement n° 747-9 modifiant de nouveau le règlement n° 747, tel que amendé par règlement n° 747-8 décrétant les tarifs relatifs aux activités culturelles, sportives et de loisirs pour le printemps/été 2009.

Tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement n° 747-9 et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

2009-119

AMÉNAGEMENT URBAIN ET INSPECTION DES BÂTIMENTS – PROJET DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 54 CHEMIN MERTON

Il est proposé par le conseiller Borden, appuyé par la conseillère Feigenbaum et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale, option "B", montrant **des plans et élévations pour un agrandissement et une rénovation de la résidence unifamiliale isolée située au 54 chemin Merton** et soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 11 mai 2009, soit **approuvé** conformément aux dispositions du chapitre 12 du Règlement de zonage n° 727 et à la recommandation du CCU.

Adoptée

2009-120

AMÉNAGEMENT URBAIN ET INSPECTION DES BÂTIMENTS – PROJET DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 69 CHEMIN GLENMORE

Il est proposé par la conseillère Feigenbaum, appuyé par le conseiller Borden et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant **des plans et élévations pour un agrandissement et une rénovation de la résidence unifamiliale isolée située au 69 chemin Glenmore** et soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 11 mai 2009, soit **rejeté** conformément aux dispositions du chapitre 12 du Règlement de zonage n° 727 et à la recommandation du CCU.

Adoptée

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2009-121

**AMÉNAGEMENT URBAIN ET INSPECTION DES BÂTIMENTS –
PROJET DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE (PIIA) – 480 CHEMIN DUFFERIN**

Il est proposé par la conseillère Feigenbaum, appuyé par le conseiller Borden et
RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant **des plans et élévations pour un agrandissement et une rénovation de la résidence unifamiliale semi-détachée située au 480 chemin Dufferin** et soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 11 mai 2009, soit **approuvé** conformément aux dispositions du chapitre 12 du Règlement de zonage n° 727 et à la recommandation du CCU.

Adoptée

2009-122

**AMÉNAGEMENT URBAIN ET INSPECTION DES BÂTIMENTS –
PROJET DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE (PIIA) – 2, CHEMIN BRIARDALE**

Il est proposé par le conseiller Gonshor, appuyé par le conseiller Borden et
RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant **des plans et élévations pour la démolition de la résidence actuelle et la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale isolée au 2, chemin Briardale**, et soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 11 mai 2009, soit **rejeté** conformément aux dispositions du chapitre 12 du Règlement de zonage N° 727 et à la recommandation du CCU.

Adoptée

2009-123

**AMÉNAGEMENT URBAIN ET INSPECTION DES BÂTIMENTS –
PROJET DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE (PIIA) – 5762 CHEMIN FLEET**

Il est proposé par le conseiller Borden, appuyé par le conseiller Gonshor et
RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant **des plans et élévations pour une modification à la façade de la résidence unifamiliale isolée située au 5762 chemin Fleet** et soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 11 mai 2009, soit **approuvé** conformément aux dispositions du chapitre 12 du Règlement de zonage n° 727 et à la recommandation du CCU.

Adoptée

2009-124

**AMÉNAGEMENT URBAIN ET INSPECTION DES BÂTIMENTS –
PROJET DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE (PIIA) – 15 CHEMIN KILBURN**

Il est proposé par la conseillère Feigenbaum, appuyé par le conseiller Borden et
RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant **des plans et élévations pour un agrandissement et une rénovation de la résidence unifamiliale isolée située au 15 chemin Kilburn** et soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 11 mai 2009, soit **rejeté** conformément aux dispositions du chapitre 12 du Règlement de zonage n° 727 et à la recommandation du CCU.

Adoptée

2009-125

**AMÉNAGEMENT URBAIN ET INSPECTION DES BÂTIMENTS –
PROJET DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE (PIIA) – 139 CHEMIN FINCHLEY**

Il est proposé par le conseiller Borden, appuyé par la conseillère Feigenbaum et
RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant **des plans et élévations pour un agrandissement et une rénovation de la résidence unifamiliale isolée située au 139 chemin Finchley** et soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 11 mai 2009, soit **approuvé** conformément aux dispositions du chapitre 12 du Règlement de zonage n° 727 et à la recommandation du CCU.

Adoptée

2009-126

**AMÉNAGEMENT URBAIN ET INSPECTION DES BÂTIMENTS –
PROJET DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE (PIIA) – 24 CHEMIN THURLOW**

Il est proposé par le conseiller Sternthal, appuyé par le conseiller Gonshor et
RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant **des plans et élévations pour un agrandissement et une rénovation de la résidence unifamiliale isolée située au 24 chemin Thurlow** et soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 11 mai 2009, soit **rejeté** conformément aux dispositions du chapitre 12 du Règlement de zonage n° 727 et à la recommandation du CCU.

Adoptée

2009-127

**AMÉNAGEMENT URBAIN ET INSPECTION DES BÂTIMENTS –
PROJET DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE (PIIA) – 25 CHEMIN ELLERDALE**

Il est proposé par le conseiller Goldwax, appuyé par le conseiller Gonshor et
RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant **des plans et élévations pour un agrandissement de la résidence unifamiliale isolée située au 25 chemin Ellerdale** et soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 14 avril 2009, soit **approuvé** conformément aux dispositions du chapitre 12 du Règlement de zonage n° 727 et à la recommandation du CCU.

Adoptée

2009-128

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – IMMEUBLE DU 5727
CHEMIN QUEEN MARY**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la demande de dérogation mineure pour le lot 2089451 situé au 5727 chemin Queen Mary, afin de permettre l'installation de la clôture entièrement derrière la haie existante au lieu de la marge minimum requise, par recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, le tout conformément aux dispositions du Règlement G-18-0005;

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme, à sa séance du 11 mai 2009, a recommandé d'approuver la demande de dérogation mineure ci-dessus;

Il est proposé par la conseillère Feigenbaum, appuyé par le conseiller Gonshor et RÉSOLU :

- QUE le conseil municipal **approuve** la demande de dérogation mineure décrite ci-dessus pour l'immeuble situé au 5727 chemin Queen Mary sur le lot 2089451.

Adoptée

Intervention des personnes intéressées concernant la demande de dérogation mineure au 28 chemin Cleve :

M. Libman, 26 Cleve, M. Burks, 346 Dufferin et M. Ben, 16 Aldred ont demandé au Conseil de rejeter la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 28, chemin Cleve.

SUSPENSION

À 20h44, il est proposé par Monsieur le maire William Steinberg, de suspendre la présente séance.

À 20h55, les délibérations de la présente séance reprennent.

2009-129

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – IMMEUBLE DU 28 CHEMIN CLEVE

Il est proposé par le conseiller Sternthal, appuyé par le conseiller Goldwax et résolu unanimement de reporter ce sujet à une séance ultérieure du conseil.

Reportée

2009-130

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – IMMEUBLE DU 5 CHEMIN FALLBROOK

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport des demandes de dérogation mineure pour le lot 2089720 situé au 5 chemin Fallbrook, afin de permettre que :

- a) la marge gauche existante soit située à 2,01 m (6.59 pieds) au lieu de la marge minimum permise de 2,13 m (7.0 pieds);et
- b) la marge avant existante soit située à 6,01 m (19.72 pieds) au lieu de la marge minimum permise de 6,1 m (20.0 pieds).

le tout conformément aux dispositions du Règlement n° G-18-0005;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme, à sa séance du 11 mai 2009, a recommandé d'approuver la demande de dérogation mineure ci-dessus;

Il est proposé par le conseiller Goldwax, appuyé par le conseiller Sternthal et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le conseil municipal **approuve** les demandes de dérogation mineure décrite ci-dessus pour l'immeuble situé au 5 chemin Fallbrook sur le lot 2089720.

Adoptée

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2009-131

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – IMMEUBLE DU 18 CHEMIN GLENMORE

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la demande de dérogation mineure pour le lot 2089887 situé au 18 chemin Glenmore, afin de permettre que la marge gauche existante soit située à 2,16 m (7.1 pieds) au lieu de la marge minimum permise de 3,2 m (10.5 pieds), le tout conformément aux dispositions du Règlement n° G-18-0005;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme, à sa séance du 19 janvier 2009, a recommandé d'approuver la demande de dérogation mineure ci-dessus;

Il est proposé par le conseiller Gonshor, appuyé par le conseiller Goldwax et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE le conseil municipal **approuve** la demande de dérogation mineure décrite ci-dessus pour l'immeuble situé au 18 chemin Glenmore sur le lot 2089887.

Adoptée

2009-132

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – IMMEUBLE DU 25 CHEMIN ELLERDALE

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la demande de dérogation mineure pour le lot 2088726 situé au 25 chemin Ellerdale, afin de permettre que la marge avant existante soit située à 4,0 m (13.12 pieds) au lieu de la marge minimum permise de 6,1 m (20.0 pieds), le tout conformément aux dispositions du Règlement n° G-18-0005;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme, à sa séance du 14 avril 2009, a recommandé d'approuver la demande de dérogation mineure ci-dessus;

Il est proposé par le conseiller Gonshor, appuyé par la conseillère Feigenbaum et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE le conseil municipal **approuve** la demande de dérogation mineure décrite ci-dessus pour l'immeuble situé au 25 chemin Ellerdale sur le lot 2088726.

Adoptée

2009-133

DÉPÔT DE LA DÉCISION DU COMITÉ DE DÉMOLITION RENDUE LE 27 MAI 2009 CONCERNANT 26 CHEMIN CRESSY

Conformément à l'article 7.6 du Règlement n° 759 concernant la démolition des immeubles, le conseil municipal reçoit dépôt de la décision rendue par le comité de démolition à sa séance du 27 mai 2009 par laquelle il approuve la démolition de la résidence unifamiliale isolée située au 26, chemin Cressy.

2009-134

APPROBATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE MAI 2009

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés pour le mois de mai 2009 a été soumise au Conseil.

Il est proposé par le conseiller Borden, appuyé par la conseillère Feigenbaum et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- QUE la liste des déboursés pour la période du 29 avril au 27 mai 2009, au montant de 476 322,39 \$, est par la présente approuvée.

Adoptée

2009-135

ADOPTION DE LA POLITIQUE DE RECOUVREMENT POUR ARRÉRAGES IMPAYÉS DE LA VILLE DE HAMPSTEAD

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal jugent opportun de mettre en place une politique définissant les procédures relatives au recouvrement pour arrérages impayés qui sont nécessaires afin d'assurer une saine gestion des divers services municipaux;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont reçu, avant la présente séance, une copie de la « Politique de recouvrement » datée du 28 mai 2009; et

ATTENDU QU'aucune disposition dans cette politique n'aura préséance sur les dispositions spécifiques de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par le conseiller Borden, appuyé par la conseillère Feigenbaum et
RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE la « Politique de recouvrement » datée du 28 mai 2009 est et soit, par la présente, approuvée entre en vigueur immédiatement.

Adoptée

2009-136

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2008

Conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier de la Ville a déposé à la présente séance:

- 1) le rapport financier de la Ville pour l'année fiscale 2008; et
- 2) le rapport du vérificateur externe de la Ville, Goudreau Poirier S.E.N.C.R.L., pour l'année fiscale 2008.

2009-137

APPROPRIATION DU SURPLUS NON AFFECTÉ POUR LES PROJETS D'INFRASTRUCTURES

Sur proposition dûment présentée par le conseiller Borden, appuyé par la conseillère Feigenbaum, il est RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE le conseil municipal approprie un montant de 375 000 \$ du surplus accumulé non affecté pour être versé dans le poste budgétaire numéro 02-995-00-800 – Projets d'infrastructures.

Adoptée

2009-138

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES (PRECO)

ATTENDU QUE les travaux que souhaite réaliser la Ville de Hampstead sont considérés comme prioritaires à court terme (horizon de 5 ans) au plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées approuvé par le Conseil municipal et par le Ministère des Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire;

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Il est proposé par le conseiller Sternthal, appuyé par le conseiller Gonshor et
RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'autoriser la Ville de Hampstead à compléter et à signer un formulaire de présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées (PRECO) pour chacun des projets suivants :

- réhabilitation et remplacement des conduites d'eau potable et remplacement des conduites d'eau usées
- remplacement de conduites d'eau potable

QUE la Ville de Hampstead s'engage à payer sa part des coûts admissibles pour la réalisation de ces projets;

D'autoriser le maire et l'assistant-greffier à signer tous les protocoles d'entente nécessaires à la réalisation de ces projets d'infrastructure, le cas échéant.

Adoptée

2009-139

PAIEMENT DU DEUXIÈME VERSEMENT DE LA QUOTE-PART 2009 DE LA VILLE À LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Il est proposé par le conseiller Sternthal, appuyé par le conseiller Gonshor et
RÉSOLU :

- QUE la Ville de Hampstead paie le deuxième versement de sa quote-part des dépenses d'opérations 2009, au montant de 103 911,25 \$, à la 'Communauté métropolitaine de Montréal'; et
- QUE le certificat du trésorier n° 09-026, daté du 25 mai 2009, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Monsieur le maire Steinberg appelle le vote :

Ont voté en faveur:

Conseiller Sternthal
Conseiller Gonshor
Conseiller Borden

A voté contre:

Conseiller Goldwax
Conseillère Feigenbaum

En faveur: 3

Contre: 2

Adoptée sur division

2009-140

APPROBATION DE LA LISTE DES EMPLOYÉS AUXILIAIRES POUR LE DÉPARTEMENT DES SERVICES COMMUNAUTAIRES

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des noms des employés auxiliaires de mai 2009 préparée par la directrice des Services communautaires;

Il est proposé par la conseillère Feigenbaum, appuyé par le conseiller Goldwax et
RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le conseil municipal approuve l'embauche des employés auxiliaires avec les taux horaires tels que spécifiés dans la liste de mai 2009 pour le département des Services communautaires.

Adoptée

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2009-141

ADOPTION DES POLITIQUES RÉVISÉES RELATIVES AUX CONDITIONS DE TRAVAIL ET DE RÉMUNÉRATION DES CADRES AINSI QUE DES CADRES DE DIRECTION DE LA VILLE DE HAMPSTEAD

Il est proposé par la conseiller Goldwax, appuyé par la conseillère Feigenbaum et résolu unanimement de reporter ce sujet à une séance ultérieure du conseil.

Reportée

2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

2009-142

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, il est proposé par la conseillère Feigenbaum et résolu à l'unanimité de clore la séance.

Adoptée

Dr William Steinberg, maire

Charles Ohayon, assistant-greffier